



Paris, le 19 juin 2026

L'aménagement du canal Saint Martin
ne doit pas se faire au détriment de la santé de ceux qui y vivent.

Lettre ouverte à Madame la Maire du X^e arrondissement :

Madame la Maire du Xe arrondissement,

Lors de la réunion publique du 4 juin, si plusieurs d'entre nous se sont réjouis des aménagements du canal, de très nombreux témoignages se sont exprimés, vous alertant sur la montée croissante et alarmante des incivilités et de leurs conséquences.

De la rue du faubourg du temple à la place Stalingrad, nous représentons plusieurs centaines de riverains dont la santé est gravement altérée par les dérives non contrôlées des nuits et maintenant de certaines journées des berges du canal.

Nous vous demandons, en urgence, un moratoire pour les travaux d'aménagement du canal le temps de mettre en place une régulation adaptée. Continuer l'aménagement sans aucunement tenir compte de notre demande porte le risque d'une augmentation forte des tensions déjà très présentes le long du canal et de la survenue certaine d'incidents et d'accidents.

Nous vous demandons la mise en place d'une régulation adaptée. Cette régulation est possible, nous en connaissons des exemples. La première des conditions, pour la réussir, est d'en faire une priorité pour le respect et la protection de vos administrés.

Vous avez la chance de disposer depuis 5 ans d'un indicateur fiable du bon usage de l'espace public que sont les niveaux sonores enregistrés par les balises de Bruitparif. Ces enregistrements montrent des niveaux augmentant régulièrement la nuit, atteignant maintenant très régulièrement et jusqu'à plus de 3 heures du matin des niveaux jugés comme critiques pour la santé par l'Organisation Mondiale de la Santé. L'impact de ces niveaux sonores sur notre santé est majeur et très bien documenté : troubles du sommeil, perte de vigilance, anxiété, altération des fonctions cognitives, maladies cardiovasculaires et métaboliques... Toutes les catégories de riverains sont concernées : femmes enceintes, nourrissons, enfants, lycéens, étudiants, travailleurs, seniors, retraités. Cet impact sanitaire est décuplé pour tous ceux, nombreux le long du canal, qui habitent des petits logements, mal isolés, et qui devraient pouvoir ouvrir leurs fenêtres la nuit, quand il fait chaud, pour pouvoir dormir.

Ces niveaux sonores sont le reflet direct des incivilités croissantes très mal (non) régulées tout au long du canal. On y vient de plus en plus loin, de plus en plus nombreux, c'est le lieu où l'on peut faire la fête, boire, fumer, chanter, hurler, danser au son de ses enceintes jusqu'à pas d'heure, sans être aucunement dérangé. S'ajoutent les propriétaires de chien qui les laissent aboyer sans contrôle dans le cani-parc et le square des Maures.

C'est aussi la santé de la grande majorité des auteurs de ces incivilités qui est concernée. Car ces niveaux sonores sont le plus souvent la conséquence de conduites à risque mettant directement en danger leur santé voire leur vie. Il y a déjà eu des accidents, il y en aura d'autres si rien ne change.

Enfin, respecter la nuit, c'est aussi un enjeu environnemental car c'est une nécessité pour tout le vivant. C'est donc une condition essentielle pour préserver l'écosystème si particulier et riche du canal que vous voulez protéger.

Aucun aménagement ne devrait se faire au détriment de la santé de ceux qui y vivent.

Monsieur le maire de Paris, Emmanuel Gregoire a pris des engagements très clairs et très précis concernant la tranquillité publique, la protection de la nuit, la prise en compte des niveaux sonores recommandés par L'OMS et la nécessité de mettre en place des plans ultra-localisés de réduction du bruit.

La régulation que nous vous demandons doit être équilibrée, respectueuse et protectrice de chacun. Elle doit s'inscrire dans les engagements écrits de Monsieur le maire Emmanuel Gregoire. Les résultats de cette régulation doivent être objectivés par les mesures de Bruitparif. Cette régulation ne peut réussir que si vous en avez la volonté politique et par la mise en place d'une coordination étroite avec la mairie de Paris, la Préfecture de Police de Paris, la Police municipale, le commissariat central du 10° et une coordination de riverains. Nous sommes déjà plus de mille à vous avoir demandé la création de ce groupe de travail.

Nous espérons, Madame la Maire, que vous entendrez nos demandes : l'enjeu sanitaire et environnemental est majeur. Nous sommes las et épuisés par cette réalité que vous ne semblez pas prendre en compte car elle se dégrade au fil du temps et des aménagements malgré nos nombreuses alertes. Nous pouvons faire du canal Saint Martin un site exemplaire mais il y a urgence à stopper l'évolution actuelle.

Madame la Maire, nous vous demandons de nous recevoir en urgence pour discuter de la mise en place de ce groupe de travail indispensable pour retrouver un canal apaisé.

Recevez, Madame la Maire, nos salutations respectueuses

L'Association des Riverains du canal Saint Martin : Ass.canalsaintmartin@gmail.com

Le président – le bureau,

Lettre signée par des adhérents du :

• 17 rue Jean Poulmarch	• 21 rue Jean Poulmarch
• 22 rue des écluses st martin	• 23 rue louis blanc
• 23 rue Bichat	• 24 rue des écluses st martin
• 48 quai de Jemmapes	• 48bis quai de Jemmapes
• 49 rue Lucien Sampaix	• 50 quai de Jemmapes
• 52 quai de Jemmapes	• 52 bis quai de Jemmapes
• 54 quai de Jemmapes	• 56 quai de Jemmapes
• 58 quai de Jemmapes	• 67 quai de Valmy
• 68 quai de Jemmapes	• 70 quai de Jemmapes
• 75 rue Bichat	• 82 quai de Jemmapes
• 84 quai de Jemmapes	• 86 quai de Jemmapes

• 91 quai de Valmy	• 92 quai de Jemmapes
• 93 quai de Valmy	• 94 quai de Jemmapes
• 95 quai de Valmy	• 99 quai de Valmy
• 104 quai de Jemmapes	• 112 quai de Jemmapes
• 120 quai de Jemmapes	• 141 quai de Valmy
• 143 quai de Valmy	• 145 quai de Valmy
• 143 quai de Valmy	• 166 quai de Jemmapes
• 180 quai de Jemmapes	• 172 quai de Jemmapes
• 194 quai de Jemmapes	• 200 quai de Jemmapes
• 202 quai de Jemmapes	

Copies : Monsieur le Préfet de Police de Paris, Monsieur le Maire de Paris, Monsieur le directeur de la Police Municipale, Madame la Commissariat du 10°, Police municipale du 10°, Mesdames et Messieurs les élus du 10°, Monsieur le député Pouria Amirshahi, Monsieur le sénateur Remi Feraud